



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juin 2003
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4769e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
le jeudi 5 juin 2003, à 15 h 30**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un compte rendu sténographique :

« Le 5 juin 2003, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu sa 4769e séance en privé, avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ont entendu un exposé présenté par M. Hédi Annabi, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil ont eu de fructueux échanges de vues avec les représentants des pays qui fournissent des contingents. »

